

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

618

04 NOV. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 15 octobre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN J.Philippe
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole THIBAUT Darig
LIONS Pascale

Absent (s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline

Absent non excusé :

Pouvoir (s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

Secrétaire de séance : FICHTEN M.Pierre

Monsieur FRANQUELIN J.Philippe arrive à 19h10

352-DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire explique que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux route de Saint-Clair et rue de Sologne, les lignes électriques et téléphoniques n'appartenant pas à la commune, il convient d'enregistrer les dépenses au chapitre subventions versées et non au chapitre immobilisations. Il est donc proposé la décision modificative suivante :

SIDELC transfert travaux vers subventions

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaire
D1204 204172 OPNI	25 644.15		
D1 21 21534 OPNI		17 907.38	
D1 21 21538 202202		7 736.77	

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	25 644.15	
	Réductions	25 644.15	
Recettes	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre	Ouv.red.		

EQUILIBRE

Solde ouverture	25 644.15
Solde réductions	25 644.15
Ouv.red.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 31 octobre 2022

Certifié exécutoire le 31 octobre 2022

